

Laurentides, le 9 février 2026

Objet : En mai, on célèbre l'arbre et les forêts !

Madame, Monsieur,

Il est maintenant temps de penser à vos projets éducatifs, de plantation et de distribution d'arbres pour le printemps 2026. Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, qui se tient annuellement au mois de mai, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) met **gratuitement** à votre disposition des plants d'arbres forestiers d'une valeur variant entre 0,75 \$ et 0,95 \$ chacun. Cette occasion vous permet de réaliser des activités d'éducation forestière dans votre milieu.

Table Forêt Laurentides est l'organisme mandaté pour la coordination des activités régionales du Mois de l'arbre et des forêts pour toute la région des Laurentides. Les quantités et essences disponibles ne sont pas encore connues. Évidemment, nous sommes dépendants de la météo et de la pépinière pour la livraison des plants. Aussi, par expérience, nous vous conseillons de planifier vos activités avec distribution d'arbres pour qu'elles aient lieu après le 9 mai 2026. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que les plants seront livrés à cette date. Si vous ne donnez pas d'arbres, votre activité peut se tenir dès le 1^{er} mai!

*Table Forêt Laurentides recevra moins d'arbres que les années précédentes. Le traitement des demandes reçues sera donc plus strict en termes d'activités admissibles et de plants offerts par activité.

Pour qui et pourquoi ?

Tous les détails se trouvent dans le *Guide du demandeur*. En voici quelques grandes lignes :

- Être une organisation admissible;
- Tenir une **activité éducative**, avec ou sans distribution de plants, qui répond aux objectifs déterminés (disponibles sur le site web, ainsi que dans le protocole d'entente);
- Utiliser les plants à des fins éducatives et les distribuer **gratuitement**;
- Tenir votre activité dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts en mai prochain;
- Remettre un à deux plants **par famille** afin d'éviter les abus pour des fins personnelles ou commerciales;
- Utiliser le matériel promotionnel fourni par le Ministère lors de la distribution;
- Préciser que les plants sont fournis gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts grâce à la collaboration de Table Forêt Laurentides;
- Prendre à votre charge la livraison des plants à partir d'un des points de distribution;
- Accepter que votre activité soit diffusée sur le site web du MRNF.

Prêt à inscrire votre activité et passer votre commande ? Vous devez le faire en ligne, via le formulaire disponible sur notre site web (tableforet.ca) et ce, au plus tard le **31 mars 2026**.